

**CIRCULAIRE N°62 / 2024 – 27 septembre 2024**

**OBJET : ADHÉSION 2024**

**DESTINATAIRES : RESPONSABLES DES UNIONS - CONSEILLERS FEDERAUX**

Chers et chères collègues,

Comme chaque année, le 3<sup>ème</sup> versement des adhésions est à envoyer **impérativement** avant **le 31 octobre 2024**.

Après le 3<sup>ème</sup> versement 2024, vous pourrez demander le complément de timbres 2024.

Continuez à remplir la liste des adhérents dans l'emplacement dédié à l'Union (grâce au lien et mot de passe transmis au Président de l'Union).

Pour l'envoi du « Délégué N°281 » de décembre 2024 et les numéros ultérieurs, **seule cette liste sera prise en considération**.

Cette liste sera mise à jour au fur et à mesure pour les envois suivants – au plus tard le 17 novembre pour le routage du « Délégué » N°281.

**Vous devez donc remplir et laisser votre liste d'adhérents dans l'emplacement dédié ; parallèlement, vous devez effectuer une sauvegarde de cette liste sur votre ordinateur.**

La Fédération enverra des timbres d'adhésion 2025 aux Unions qui le souhaitent.

**Chaque Union devra demander des timbres pour les recevoir.** Sera envoyé un nombre de timbres **2025**, égal au nombre des cotisations 2024 reçues au jour de la demande.

Amitiés laïques et fédérales.